

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada et Etats-Unis, \$1.00 par an. — Etranger, 7 francs.

VOL. XXXI

NOVEMBRE 1932

No 11

SOMMAIRE:—Partie documentaire: Encyclique "Acerba Animi" — Histoire: Les idées religieuses de Condorcet — Nouvelles religieuses: Tribunaux de la Cité Vaticane; La question scolaire en Angleterre; La question scolaire en Allemagne — Roosevelt et l'encyclique "Quadragesimo Anno" — Calendrier diocésain — Histoire de l'Ouest: Les archives de l'Archevêché: Lettres de Mgr Taché — Nécrologie.

Partie documentaire

ENCYCLIQUE "ACERBA ANIMI" DE S. S. PIE XI (1) (29. 9. 32)

PIE XI, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et Bénédiction Pontificale.

La cruelle anxiété dont Nous oppressent les conditions de la société contemporaine n'atténuent en rien la sollicitude toute spéciale dont Nous entourons Nos chers fils de la nation mexicaine, et vous surtout, Vénérables Frères, si dignes de Nos attentions paternelles, en raison justement des violentes persécutions qui vous déchirent depuis si longtemps.

Rappel du passé

Dès le début de Notre Pontificat, et suivant les traces de Notre Prédécesseur immédiat, Nous avons eu recours à tous les moyens en Notre pouvoir afin d'empêcher la mise en application de ces funestes lois, dites "constitutionnelles". Ces lois violent

(1) Le texte officiel latin de cette encyclique a paru dans l'*Osservatore Romano* du 1er octobre 1932, avec la suscription suivante: "*Sanctissimi Domini Nostri Pii Divina Providentia Papae XI Epistula encyclica ad venerabiles fratres foederatarum Mexici civitatum archiepiscopos, episcopos aliosque locorum ordinarios pacem et communionem cum Apostolica Sede habentes de iniqua rei catholicae conditione in mexicana republica*".

Les *Acta Apostolicae Sedis* du 1, 10, 32 publient également le texte de l'encyclique.

Les notes, titres et sous-titres, à moins d'indication contraire, sont tous de la D. C.